GRAND bassin de BOURG-EN-BRESSE
communauté d'agglomération

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retrait de la carte d'accès à La Plaine Tonique

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse donne à nouveau la possibilité à tous les habitants de bénéficier d'un accès gratuit à la plage du camping et base de loisirs La Plaine Tonique.

La carte d'accès 2019 sera disponible à l'accueil du site du 29 avril au 30 juin du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 19h (sauf jours fériés) puis du 1er juillet au 25 août du lundi au vendredi de 10h à 19h (sauf jours fériés). Ces modalités de retrait concernent les détenteurs de la carte acquise en 2018 qui n'est pas valable en 2019.

La carte est nominative et individuelle. Elle est délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile et après versement d'une somme de 5€ pour frais d'établissement.

En 2018, 2 351 nouvelles cartes ont été délivrées aux habitants du territoire.

Les détenteurs de l'ancienne carte « base de plein air » pourront se rendre dans la mairie de leur domicile : Attignat, Béréziat, Confrançon, Cras-sur-Reyssouze, Curtafond, Etrez, Foissiat, Jayat, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, Saint-Didier d'Aussiat, Saint-Martin le Châtel, Saint-Sulpice. Une vignette millésimée 2019 sera apposée sur les cartes existantes aux horaires d'ouverture des mairies.

Informations pratiques

L'accès au site devient payant les week-ends de 9h à 19h du 25 mai au 30 juin puis tous les jours du 2 juillet au 1er septembre. La baignade sur la plage principale est surveillée de 10h à 19h par du personnel diplômé.

Les enfants de moins de 3 ans n'ont pas besoin de carte puisque l'entrée est gratuite pour eux. L'accès au centre aquatique et aux activités nautiques reste payant pour tous.

Renseignements

Camping et base de loisirs La Plaine Tonique

Tél : 04 74 30 80 52.

3 avenue Arsène d'Arsonval - CS 88000
01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. 04 74 24 75 15 - Fax 04 74 24 75 13
courrier@ca3b.fr - www.ca3b.fr